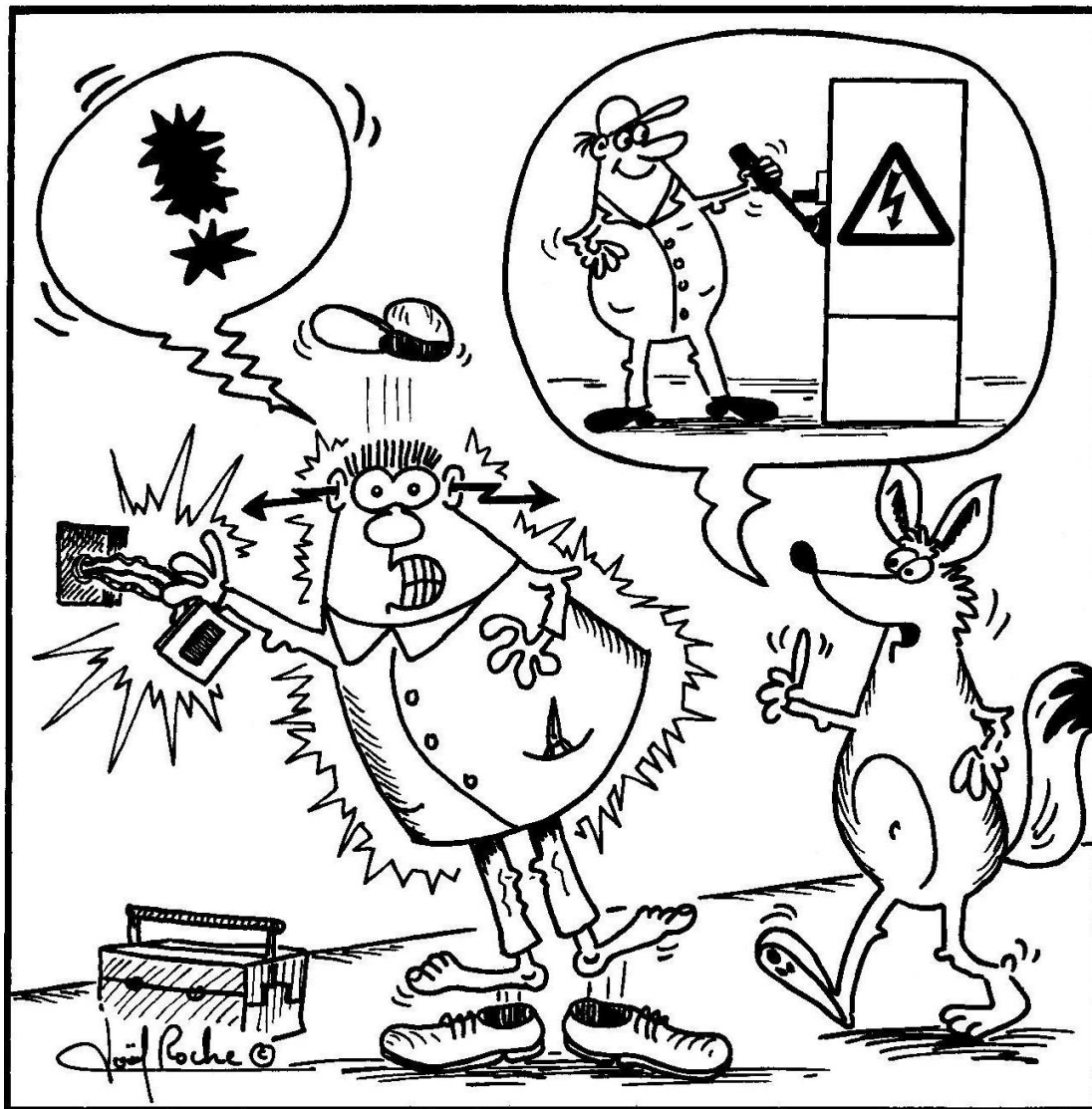


## Electrisation

### Circonstances des événements

- Pour remplacer un interrupteur électrique, l'agent a coupé le courant au niveau du tableau électrique.
  - Après avoir effectué cette opération, il a procédé à la remise sous tension du dispositif électrique.
  - Constatant que l'interrupteur ne fonctionnait pas, il a voulu intervenir sur les fils électriques.
- Il s'est fait électriser.



### Observations formulées

Lorsque les agents réalisent des travaux d'ordre électrique, plusieurs dispositions sont à respecter :

- S'assurer que les agents disposent d'une habilitation électrique (selon le référentiel de la norme NFC18-510) en adéquation avec les tâches à effectuer.
- Respecter les consignes dispensées lors des formations pour la délivrance des habilitations.
- Procéder aux travaux hors tension dans la mesure du possible.
- S'assurer que les agents disposent du matériel et de tous les moyens de protection nécessaires :
  - Combinaison de travail en coton, ou en matière similaire,
  - Chaussures ou bottes isolantes de sécurité,
  - Gants isolants et marqués d'un triangle double,
  - Casque isolant et antichoc,
  - Ecran facial anti-UV pour la protection contre les arcs électriques et les court-circuits.